

**PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 23 septembre 2024 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M<sup>e</sup> Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

**MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.**

**CONSTAT DU QUORUM.**

**OUVERTURE :**

La séance est ouverte à 19 h 30.

**ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 24-14201**

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

- 6.18 Départ à la retraite d'une adjointe administrative pour le Service du secrétariat général et greffe.
- 6.19 Adjudication du contrat pour des travaux de voirie sur la 41<sup>e</sup> Rue Nord entre la 27<sup>e</sup> Avenue et la 28<sup>e</sup> Avenue.
- 6.20 Contribution au programme de supplément au loyer – 2024 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière.

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAL :**

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 24-14202**

Séance ordinaire du 9 septembre 2024

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

**ADOPTÉE**

## PROJETS DE RÈGLEMENTS :

### RÉSOLUTION N° 24-14203

Adoption du second projet de Règlement numéro 924-2024

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le second projet du **Règlement numéro 924-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser les immeubles résidentiels à l'intersection de la 120<sup>e</sup> Rue et de la 2<sup>e</sup> Avenue**, soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** le texte du second projet du **Règlement numéro 924-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

### RÉSOLUTION N° 24-14204

Adoption du second projet de Règlement numéro 927-2024

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le second projet du **Règlement numéro 927-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser les gymnases dans la zone CD-326 située le long de la route 204 près de la 127<sup>e</sup> Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** le texte du second projet du **Règlement numéro 927-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

## PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je, Manon Bougie, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 924-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser les immeubles résidentiels à l'intersection de la 120<sup>e</sup> Rue et de la 2<sup>e</sup> Avenue**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

## ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

### RÉSOLUTION N° 24-14205

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 12 septembre 2024, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 4 429 432,95 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 4 429 432,95 \$ couvrant la période du 30 août 2024 au 12 septembre 2024.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14206**

Acceptation des critères d'évaluation pour la fourniture de services professionnels pour la caractérisation environnementale des matières granulaires résiduelles (MGR) et des sols

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités à procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la Division de l'approvisionnement à faire une soumission publique pour la fourniture de services professionnels pour la caractérisation environnementale des matières granulaires résiduelles (MGR) et des sols présentant les critères d'évaluation suivants :

- |  |           |
|--|-----------|
| 1. Description de la société :                       | 20 points |
| 2. Expérience du chargé de projet :                  | 20 points |
| 3. Compétence et satisfaction de l'équipe proposée : | 20 points |
| 4. Assurance qualité :                               | 15 points |
| 5. Biens livrables et facturation :                  | 20 points |
| 6. Adresse de service :                              | 5 points  |

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14207**

Acceptation de directives de changement pour les travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration

ATTENDU : que des ajustements mineurs ont eu lieu ou auront lieu pendant l'exécution du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration;

ATTENDU : que les directives de changement sont recommandées par le consultant Services EXP;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'autoriser les directives de changement TC-014, TC-048, TC-058, TC-060, TC-063, TC-066, TC-070, TC-076, TC-077, TC-080 et TC-082 pour ces travaux au montant de 21 149,62 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte les directives de changement suivantes, plus toutes les taxes applicables:

TC-014 : Modification du garde-corps de l'escalier permettant d'accéder à la passerelle #1 :	991,88 \$
TC-048 : Modification de l'entrée d'eau	22 890,67 \$
TC-058 : Modification des travaux à effectuer sur l'axe 8	(837,00 \$)
TC-060 : Équipement existant en conflit avec cloison (puits de pompage)	4 700,97 \$
TC-063 : Réaménagement de la plomberie salle 108	(21 532,17 \$)
TC-066 : Modification de la retombée	1 083,89 \$
TC-070 : Installation appareil d'éclairage (salle 123)	1 451,45 \$
TC-076 : Modification gypse cloison F-2 (local SS01)	444,36 \$
TC-077 : Modification programmation du panneau PSC-03	----- \$
TC-080 : Moulure de finition escalier #1	600,50 \$
TC-082 : Ajout du collecteur pour les serpentins de chauffage UAN-02	8 600,42 \$

**QUE** la somme de 21 149,62 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le Règlement numéro 859-2022.

### ADOPTÉE

#### RÉSOLUTION N° 24-14208

##### Paiement comptant d'une partie du refinancement de la dette à tous

- ATTENDU : que le refinancement d'une partie de la dette à tous sera fait à l'automne 2024;
- ATTENDU : que le taux d'intérêt de la dette à refinancer augmentera considérablement;
- ATTENDU : la révision budgétaire en cours et des surplus qui s'en dégageront;
- ATTENDU : que dans un souci d'équité de tous les contribuables, un montant de 5 000 000 \$ devrait être versé à titre de paiement comptant de la dette à tous;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
 ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise le paiement comptant de 5 000 000 \$ supplémentaires du refinancement de la dette à tous, prévu à l'automne 2024;

**QUE** 3 000 000 \$ soit financé à même le budget de fonctionnement et que 2 000 000 \$ soit financé à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

### ADOPTÉE

#### RÉSOLUTION N° 24-14209

##### Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux de la 165<sup>e</sup> Rue, 24<sup>e</sup> Avenue et 26<sup>e</sup> Avenue par Les Constructions Robert Bernard inc.

- ATTENDU : que le promoteur Les Constructions Robert Bernard inc. désire prolonger la 165<sup>e</sup> Rue, 24<sup>e</sup> Avenue et 26<sup>e</sup> Avenue sur une longueur d'environ 520 mètres afin d'y construire 8 habitations unifamiliales isolées, 2 habitations unifamiliales jumelées, 17 habitations multifamiliales de 6 logements chacune et 6 habitations multifamiliales de 12 logements chacune et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;
- ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;
- ATTENDU : le rapport préparé par M. Alexandre Poulin, chef de Division – Permis et inspection;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
 ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par Les Constructions Robert Bernard inc. dans la 165<sup>e</sup> Rue, 24<sup>e</sup> Avenue et 26<sup>e</sup> Avenue, sur une longueur d'environ 520 mètres.

### ADOPTÉE

## **RÉSOLUTION N° 24-14210**

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux de la 22<sup>e</sup> Avenue et de la 143<sup>e</sup> Rue par Quartier Urbain inc.

ATTENDU : que le promoteur Quartier Urbain inc. désire prolonger la 22<sup>e</sup> Avenue et la 143<sup>e</sup> Rue sur une longueur d'environ 310 mètres afin d'y construire 4 habitations unifamiliales isolées, 14 habitations multifamiliales de 6 logements chacune et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Alexandre Poulin, chef de Division – Permis et inspection;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par Quartier Urbain inc. dans la 22<sup>e</sup> Avenue et la 143<sup>e</sup> Rue, sur une longueur d'environ 310 mètres.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14211**

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux de la 142<sup>e</sup> Rue et de la 143<sup>e</sup> Rue par 9520-3386 Québec inc.

ATTENDU : que le promoteur 9520-3386 Québec inc. désire prolonger la 142<sup>e</sup> Rue et la 143<sup>e</sup> Rue sur une longueur d'environ 280 mètres afin d'y construire 5 habitations jumelées, 2 habitations multifamiliales de 6 logements chacune et 4 habitations multifamiliales de 24 logements chacune et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Alexandre Poulin, chef de Division – Permis et inspection;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par 9520-3386 Québec inc. dans la 142<sup>e</sup> Rue et la 143<sup>e</sup> Rue, sur une longueur d'environ 280 mètres.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NO 24-14212**

Acceptation des plans et estimation pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 165<sup>e</sup> Rue, 24<sup>e</sup> Avenue et 26<sup>e</sup> Avenue par Les Constructions Robert Bernard inc.

ATTENDU : que le promoteur Les Constructions Robert Bernard inc. a mandaté la firme Stantec pour la préparation des plans et estimation pour un prolongement des services municipaux de la 165<sup>e</sup> Rue, 24<sup>e</sup> Avenue et 26<sup>e</sup> Avenue;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et estimation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte les plans et estimation pour la demande de prolongement des services municipaux par Les Constructions Robert Bernard inc. d'une longueur d'environ 520 mètres de la 165<sup>e</sup> Rue, 24<sup>e</sup> Avenue et 26<sup>e</sup> Avenue, dossier numéro 158140591 daté du 22 mars 2024 et révisé le 1<sup>er</sup> mai 2024 de la firme Stantec et l'autorise à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour approbation (MELCCFP).

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14213**

Acceptation d'une entente numéro 2 et d'une entente numéro 3 à intervenir avec Les Constructions Robert Bernard inc. pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 165<sup>e</sup> Rue, 24<sup>e</sup> Avenue et 26<sup>e</sup> Avenue

ATTENDU : que le promoteur Les Constructions Robert Bernard inc. demande un prolongement des services municipaux de la 165<sup>e</sup> Rue, 24<sup>e</sup> Avenue et 26<sup>e</sup> Avenue et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 2 et une entente numéro 3;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte l'entente numéro 2 et l'entente numéro 3 à intervenir avec Les Constructions Robert Bernard inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux de la 165<sup>e</sup> Rue, 24<sup>e</sup> Avenue et 26<sup>e</sup> Avenue, conformément au Règlement numéro 910-2024 concernant des ententes relatives à des travaux municipaux.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-14214**

Construction d'un sentier polyvalent de l'usine d'eau potable au barrage Sartigan (Rapport des travaux)

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

ATTENDU : que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU : que pour l'exercice financier 2023-2024, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1<sup>er</sup> avril 2023 et la date de la lettre d'annonce du projet (10 août 2023);

ATTENDU : que les travaux de construction d'un sentier polyvalent de l'usine d'eau potable au barrage Sartigan, dossier numéro HDX83762 ont été réalisés du 12 octobre 2023 au 23 août 2024;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat relatif aux indicateurs suivants :
  - nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;
  - nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);
  - nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non);
  - nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;
  - nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées.

**ATTENDU :** que la Ville de Saint-Georges s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements ponctuels);

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Olivier Duval  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** le conseil de la Ville de Saint-Georges autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 24-14215**

Adoption du plan d'action relatif aux obstacles  
à l'intégration des personnes handicapées

**ATTENDU :** l'obligation des municipalités comptant plus de 15 000 habitants de produire chaque année, depuis 2005, un plan d'action visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées à la société;

**ATTENDU :** le plan d'action préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division, RH – dotation et santé-sécurité en collaboration avec les services concernés, pour favoriser l'intégration des personnes handicapées;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jean Perron  
**APPUYÉ** par madame la conseillère Manon Bougie  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** ce conseil adopte le plan d'action relatif aux obstacles à l'intégration des personnes handicapées pour l'année 2024-2025.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 24-14216**

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec  
par le Club V.T.T. Jaroboce

**ATTENDU :** la demande du Club V.T.T. Jaroboce auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à l'effet d'obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricoles une superficie de 4090,9 m<sup>2</sup> pour la reconstruction du pont sur la rivière Famine et pour le réaménagement du chemin d'accès;

ATTENDU : que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et répond aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil avise la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'il ne s'oppose pas à la demande présentée par le Club V.T.T. Jaroboce à l'effet d'obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricoles une superficie de 4090,9 m<sup>2</sup>, répartie sur 5 lots pour la reconstruction du pont sur la rivière Famine et pour le réaménagement du chemin d'accès.

**QUE** la demande répond aux critères suivants de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* :

- ▶ La demande est conforme aux règlements d'urbanisme;
- ▶ Selon l'inventaire des terres du Canada, les sols sont de classe 4 sur la rive nord et de classe 7 sur l'autre rive. Le site visé est caractérisé par une topographie accidentée et de la pierrosité;
- ▶ L'autorisation n'aura aucune conséquence négative sur le développement des activités agricoles existantes puisqu'il ne s'agit pas d'un immeuble protégé et qu'aucune distance séparatrice ne s'applique. De plus, les sentiers existent depuis plusieurs années;
- ▶ L'homogénéité de la communauté agricole sera peu affectée étant donné que la superficie visée est minime et qu'elle n'implique aucun morcellement;
- ▶ Il n'existe pas d'espaces appropriés disponibles à l'extérieur de la zone agricole.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 24-14217**

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 11400, 1<sup>re</sup> Avenue

ATTENDU : la demande d'un futur locataire qui désire installer une enseigne sur le mur du bâtiment situé au 11400, 1<sup>re</sup> Avenue ainsi que sur un poteau existant le long de la promenade Redmond;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'émission du permis pour installer une enseigne sur le mur du bâtiment situé au 11400, 1<sup>re</sup> Avenue ainsi que sur un poteau existant le long de la promenade Redmond, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA applicable au centre-ville et aux documents déposés.

**ADOPTÉE**



## **RÉSOLUTION N° 24-14218**

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sur les projets d'ensemble pour un projet résidentiel sur la 26<sup>e</sup> Avenue projetée

- ATTENDU : la demande du promoteur qui désire construire 11 bâtiments de 6 logements chacun ;
- ATTENDU : que ce projet est situé dans l'aire d'application du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les projets d'ensemble;
- ATTENDU : les plans déposés par le requérant et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet que le projet d'ensemble résidentiel rencontre les critères et les objectifs du PIIA sur les projets d'ensemble;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'émission d'un permis de construction pour 11 bâtiments de 6 logements situé sur la 26<sup>e</sup> Avenue projetée, le tout conformément aux critères du PIIA pour les projets d'ensemble.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14219**

Départ à la retraite d'une adjointe administrative pour le Service des finances

- ATTENDU : la lettre de départ à la retraite reçue de Mme Solange Samson, adjointe administrative pour le Service des finances;
- ATTENDU : la recommandation de Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette demande;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte le départ à la retraite de Mme Solange Samson, adjointe administrative pour le Service des finances, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> février 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14220**

Départ à la retraite de la directrice du Service des loisirs et de la culture

- ATTENDU : la lettre de départ à la retraite reçue de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture;
- ATTENDU : la recommandation de M. Claude Poulin, directeur général et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette demande;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte le départ à la retraite de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 30 août 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14221**

### Nomination d'un comité de sélection pour le poste de directeur(trice) du Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin de nommer un comité de sélection pour le remplacement de la directrice du Service des loisirs et de la culture étant donné son éventuel départ à la retraite;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil nomme Mme Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances ainsi que madame la conseillère Manon Bougie sur le comité de sélection pour le poste de directeur(trice) du Service des loisirs et de la culture.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14222**

### Départ à la retraite d'une adjointe administrative pour le Service du secrétariat général et greffe

ATTENDU : la lettre de départ à la retraite reçue de Mme Renée Parent, adjointe administrative pour le Service du secrétariat général et greffe;

ATTENDU : la recommandation de M<sup>e</sup> Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Service du secrétariat général et greffe et de M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette demande;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte le départ à la retraite de Mme Renée Parent, adjointe administrative pour le Service du secrétariat général et greffe, et ce, à compter du 15 mars 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-14223**

### Adjudication du contrat pour des travaux de voirie sur la 41<sup>e</sup> Rue Nord entre la 27<sup>e</sup> Avenue et la 28<sup>e</sup> Avenue

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
R.J. DUTIL ET FRÈRES INC.	319 521,27 \$
EXCAVATION TRANSCO INC.	329 559,17 \$
EXCAVATIONS LAPOINTE ET FILS INC.	364 683,45 \$
LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE	438 839,22 \$
GIROUX ET LESSARD LTÉE	470 777,25 \$
EXCAVATION BOLDUC INC.	490 677,11 \$
GILLES AUDET EXCAVATION INC.	539 321,86 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et la plus avantageuse d'accepter est celle de **R.J. DUTIL ET FRÈRES INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **R.J. DUTIL ET FRÈRES INC.** le contrat pour **des travaux de voirie sur la 41<sup>e</sup> Rue Nord entre la 27<sup>e</sup> Avenue et la 28<sup>e</sup> Avenue pour un montant total de 319 521,27 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit financé à même le Règlement numéro 905-2024.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 24-14224**

Contribution au programme de supplément au loyer – 2024  
de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière

**ATTENDU :** l'entente intervenue avec l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière pour la contribution au programme de supplément au loyer;

**ATTENDU :** la demande de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière de verser la somme de 19 569,52 \$ représentant 10 % des coûts de supplément au loyer estimés pour l'année 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Tom Redmond  
**APPUYÉ** par madame la conseillère Manon Bougie  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** ce conseil autorise le versement de 19 569,52 \$ représentant 10 % des coûts de supplément au loyer estimés pour l'année 2024.

**QUE** la somme de 19 569,52 \$ incluant toutes les taxes, si applicables, soit payable à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT D'UN DOCUMENT:**

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 7 PATROUILLEURS POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche de 7 patrouilleurs pour le centre de ski pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 30 avril 2025 est déposé au conseil.

**AUTRE SUJET :**

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le comité consultatif d'urbanisme et sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud, par madame la conseillère Manon Bougie sur le conseil d'administration de Transport Autonomie Beauce-Etchemins et sur la séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, par monsieur le conseiller Tom Redmond sur le comité consultatif d'urbanisme et sur l'assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce de Saint-Georges, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le comité des fêtes de Saint-Georges et sur le comité de circulation, par monsieur le conseiller Jean Perron sur le conseil d'administration de Taxibus Saint-Georges, sur le comité de circulation et sur une rencontre avec Les Amants de la Scène, par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur le conseil d'administration de Taxibus Saint-Georges et par monsieur le maire Claude Morin sur une rencontre avec le Régiment de la Chaudière, sur le conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, sur le caucus des cités régionales et sur le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

### QUESTIONS DU CONSEIL

Messieurs les conseillers Jean Perron et Jean-Pierre Fortier émettent des commentaires à l'égard des propos tenus par M. Samuel Poulin, député de Beauce-Sud.

### QUESTIONS DU PUBLIC

M. Émile Soulière demande au conseil si la Ville et la CSN sont ouvertes à aller en arbitrage afin de régler le conflit et si celui-ci va se régler bientôt.

Mme Cathy Morin souligne que la fermeture de l'aréna touche également d'autres municipalités avoisinantes. Elle demande si le salaire des grévistes est comparable à d'autres municipalités et si la Ville a le pouvoir de faire quelque chose de plus ou si tout dépend des grévistes.

M. Éric Lévesque exprime son mécontentement relativement à l'entretien du terrain de baseball et à la pratique des sports pour les jeunes.

M. André Bisson demande à ce qu'on lui confirme combien l'augmentation demandée par les grévistes représente en millions de dollars et en pourcentage du budget de la Ville.

M. Marc Rancourt demande de quelle façon le complexe aquatique fonctionne présentement. Il demande également s'il pourrait avoir davantage d'heures d'ouverture de la piscine et si du bénévolat est envisageable.

Mme Cassy Quirion demande s'il y aura un dédommagement pour les sauveteurs qui n'ont pas pu travailler.

Mme Julie Létourneau demande où la Ville en est dans les démarches pour le contrôle animalier et si le conseil a pensé à la stérilisation obligatoire.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

**À 20 h 49, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, appuyée par monsieur le conseiller Serge Thomassin, la séance est levée.**

**CLAUDE MORIN**  
Maire

**M<sup>E</sup> ISABELLE BEAULIEU**  
Greffière

\*\*\*\*\*